



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Département de la Seine-et-Marne

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Nombre de membres :
En exercice : **68**
Qui ont pris part à la délibération : **54**
Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **10/11/2020**
Date d'affichage : **23/11/2020**

L'an **deux mil vingt, le dix-huit novembre, à 19h15**, le Comité syndical du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc CHEVALIER**.

Étaient présents : Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RODRIGUES Fatima, Mme HAM Lavie, Mme MOKRI Pnina, Mme NGUYEN Khanh, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme BOISSOT Colette, Mme HERBIN Hélène, M. LASSAU Cédric, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, Mme LECOLLE Sandrine, Mme CROISIER Rebecca, M. Cécile CABARRUS, M. CHOFFARDET Pierre, Mme DESCROIX Patricia, M. FLEURY Sébastien, M. VERAX Jérôme, Mme BELBOUAB Linda, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme BORYS Halina, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme DE SA Elda, Mme GREGOIRE Natacha, M. PILGRAIN Hervé, M. LEBON Fabien, Mme MONDIERE Anne-Sophie, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : Mme BORIES Régine, M. RABASTE Brice, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, Mme DAGUERRE Martine, M. LASMIER Robert, Mme NAIT-MERZEG Elodie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme COURTINE Elisabeth, M. BODIER Mickaël, Mme RICHARDSON Esther, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc

Étaient absents non excusés : Mme TABAI Samia, M. DELAPORTE Norbert, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie, M. FATIS Stéphane, M. TOUNSI Tony, Mme JODIN Isabelle, Mme LAMRI Khadidja.

Procurations : M. RABASTE Brice en faveur de M. LASSAU Cédric, M. LASMIER Robert en faveur de M. CHEVALIER Luc, M. TEMPLIER Yvon en faveur de Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme GUILLOSSOU Carine, M. COCHEZ Jean-Luc en faveur de Mme BOCH Béatrice.

Secrétaire : Mme Colette BOISSOT

SI-DEL-2020-21 Avenant n°2 au marché public d'AMO n°IMEBUSSY 01/2019 du 16 décembre 2019

Par délibération n°**SI-DEL-2019-13** recourant à une AMO dans le cadre du projet de construction d'un IME SESSAD pour enfants et adolescents autistes à Bussy-Saint-Georges, après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 13 novembre 2019, le marché suivant a été attribué à l'entreprise ci-dessous :

Intitulés du marché	Nom de l'opérateur économique	Montant € HT	Adresse
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un IME SESSAD	AEDIFICEM SASU	32 550.00 €	68 rue des capucins 51100 REIMS

Afin de pourvoir à des prestations intellectuelles non prévues dans le marché concernant la phase préparatoire de l'analyse des candidatures, un avenant en plus-value a été signé le 30 avril 2020 pour un montant de **1590.00 € HT**.

La prestation modificative résultant de l'avenant n°1 de 1590.00 € HT a porté le marché à un nouveau montant HT de **34 140.00€**.

*Il convient de conclure un **avenant n°2** pour les raisons suivantes :*

➤ **Plus-value suite à :**

La nécessité d'un accompagnement technique de la commission d'appel d'offre pour la sélection des 3 candidats retenus mais aussi l'accompagnement technique pour la rédaction du programme de liaisons fonctionnelles lié aux spécificités de l'autisme qui sera transmis au 3 candidats pour la suite du concours.

Le montant de cette plus-value est de **3 110.00 € HT** soit **3 732.00 € TTC**.

Par conséquent, augmenté de cet avenant, le nouveau montant du marché s'élève à **37 250.00 € HT** soit **44 700.00 € TTC, soit une augmentation de 8.21 %**.

VU les explications suivantes :

Marché n°IMEBUSSY 01/2019 du 16 décembre 2020- AEDIFICEM SASU :

Le montant du marché initial était de **32 550.00 € HT** soit **39 060.00 € TTC**.

La prestation modificative résultant de l'avenant n°1 a porté le marché à un nouveau montant HT de **34 140.00 €**.

*Il convient de conclure un **avenant n°2** pour les raisons suivantes :*

➤ **Plus-value suite à :**

La nécessité d'un accompagnement technique de la commission d'appel d'offre pour la sélection des 3 candidats retenus mais aussi l'accompagnement technique pour la rédaction du programme de liaisons fonctionnelles lié aux spécificités de l'autisme qui sera transmis au 3 candidats pour la suite du concours.

Le montant de cette plus-value est de **3 110.00 € HT** soit **3 732.00 € TTC**.

Par conséquent, augmenté de cet avenant, le nouveau montant du marché s'élève à **37 250.00 € HT** soit **44 700.00 € TTC, soit une augmentation de 8.21 %**.

OUI M. CHEVALIER, Rapporteur en Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
077-257702407-20201118-SI-DEL-2020-21-
DE
Date de télétransmission : 23/11/2020
Date de réception préfecture : 23/11/2020

APPROUVE l'avenant au marché n° IMEBUSSY 01/2019, à savoir :

Intitulé des lots et nom des opérateurs économiques	Montant € HT	Montant de l'avenant en plus-value ou moins-value en € HT	Nouveau montant et % d'augmentation (en cas de + value)
AMO AEDIFICEM	34 140.00 €	+ 3 110.00 €	37 250.00 € HT / 8.21 %

AUTORISE M. le Président à signer le présent avenant avec l'entreprise suivante :

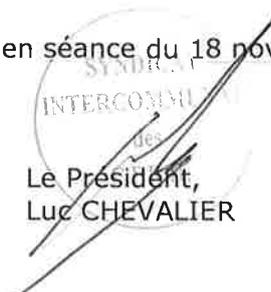
Avenant n°2	AEDIFICEM
-------------	-----------

DIT que le total de la plus-value et relative à cet avenant s'élève à **37 250.00 € HT**.

PRECISE que le montant initial global du marché de **34 140.00 € HT** sera porté à **37 250.00€ HT, soit 44 700.00 € TTC**.

Les crédits sont ouverts au budget d'investissement, opération d'équipement n° 28, article 21351.

Ainsi fait et délibéré en séance du 18 novembre 2020


Le Président,
Luc CHEVALIER